

Le site e-commerce Wish ne sera bientôt plus référencé en France

Chaque vendredi, dans sa revue de presse, Maddyness vous propose une sélection d'articles sur un sujet qui a retenu l'attention de la rédaction. Cette semaine, le déréférencement de Wish.

Temps de lecture : minute

26 novembre 2021

Wish disparaîtra bientôt du web

L'actu

Une nouvelle qui va peut-être en attrister certains. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a décidé que le site Wish ne serait plus référencé sur les moteurs de recherche. Cette décision, que l'on apprend ce mercredi 24 novembre, intervient alors que les autorités ont demandé à plusieurs reprises à la plateforme de revente de produits bon marché de se mettre en conformité avec les règles de sécurité des produits. [Lire l'article complet sur le Huffington Post.](#)

Des produits dangereux identifiés

La raison

La conformité et la sécurité de très nombreux produits mis en ligne par la

plate-forme sont mises en cause, rapporte, mercredi 24 novembre, [Le Parisien](#), qui cite le ministère de l'économie. L'accès au site de Wish sera en revanche toujours possible si l'on en tape directement l'adresse.

Sur 140 produits vendus sur Wish et analysés par la DGCCRF, un nombre important avait été identifié comme non conformes. Ainsi, 90 % des appareils électriques analysés étaient considérés comme dangereux, tout comme 62 % des bijoux fantaisie et 45 % des jouets. [Lire l'article complet sur le Monde](#).

Une nouvelle palette d'outils pour lutter contre la fraude

Les solutions

En s'attaquant frontalement à Wish, la France est le premier pays à se servir d'un pouvoir accordé par l'Union Européenne. Depuis le 3 décembre 2020, [la loi DDADUE](#) transpose plusieurs directives de l'Union européenne dans le droit français.

L'organisme de répression des fraudes est désormais équipé d'une palette d'outils pour punir les infractions des plateformes numériques. La plus forte est "*l'interdiction*" du site sur le territoire français. Ces réponses doivent être proportionnelles à l'infraction constatée. [Lire l'article sur Le Figaro](#).

Un accès moins facile mais pas impossible

La limite

Dans les prochains jours (une semaine maximum), le site et l'application Wish, qui revend des produits bon marché principalement fabriqués en Chine, devraient donc disparaître des grands moteurs de recherche comme Google, mais aussi des appstores comme Google Store, ou l'Appstore. L'accès au site sera en revanche toujours possible en tapant l'adresse directement dans une barre de recherche.

En cas d'interdiction totale dans "quelques semaines", cet accès ne sera par contre plus possible non plus. La sanction devrait durer jusqu'à ce que Wish se remette en conformité avec la loi. *Lire l'article complet sur le Progrès.*

Article écrit par Anne Taffin